



CALAMNAT : MAITRISER L'OUTIL INFORMATIQUE – TOULOUSE AUZEVILLE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

Le dispositif a connu des évolutions réglementaires importantes depuis 2009, et un nouveau décret est sorti le 25/11/2016.

En parallèle les gestionnaires du dispositif voient leurs missions évoluer et doivent mettre à jour leurs connaissances réglementaires.

OBJECTIFS :

Maitriser l'usage du logiciel CALAMNAT dans le cadre de la mise en oeuvre d'une procédure calamité agricole.

PUBLIC CONCERNE :

Gestionnaires "Calamités agricoles".

Pré-requis : connaître la procédure des calamités agricoles ou avoir participé au stage "Réglementation Calamités Agricoles" .

CONTENU PROPOSE :

La formation abordera les 4 modules de l'application CALAMNAT (CALAMNAT Agent, CALAMNAT Usager, CALAMNAT Suivi et CALAMNAT Webmin) et le module CALAMNAT Reprise Agent de l'application CALAMNAT Reprise

Les 4 modules n'intègrent pas tous des exercices. Des travaux pratiques seront réalisés individuellement tout au long de la formation.

Les manipulations se feront sur une base école (habilitation non nécessaire).

INTERVENANTS :

Formateurs interne MAA

DATES :

Du **26** (9h30) au **29 novembre** (12h30) 2019

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

1 mois avant la formation

DUREE :

3,5 jours

LIEU :

BIA TOULOUSE

NBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM :

12

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Patrick MATHIEU (patrick.mathieu@agriculture.gouv.fr – 04 72 28 93 06)

RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Martine FLUET (martine.fluet@agriculture.gouv.fr – 04 72 28 93 12)

INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

Mail : formco.infoma-corbas.sg@agriculture.gouv.fr

FRAIS D'INSCRIPTION :

423,5€ - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTES (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères

Code EPICEA

176446